

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-024

du 08 octobre 2020

n°024

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (38) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeanne MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (1) : Didier SIMONET

Nom du secrétaire de séance : Ahmed BEN DJILLALI

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI

OBJET : Recrutement en contrat aidé - Dispositif adultes-relais

Dans le cadre du dispositif adultes-relais visant à lutter contre toutes les formes d'exclusion dans les quartiers en difficulté notamment par des interventions de proximité dans les zones urbaines sensibles et les territoires prioritaires des contrats urbains de cohésion sociale, les collectivités peuvent recourir à des contrats aidés type contrats adultes-relais.

Ce contrat d'insertion permet à des personnes répondant à des conditions d'âge et de résidence, à savoir :

- avoir au moins 30 ans,
- résider dans un quartier prioritaire,
- être sans emploi ou bénéficier d'un Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi,

et éloignées de l'emploi, d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité comme :

- accueillir, écouter, exercer toute activité qui concourt au lien social,
- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches,
- faciliter le dialogue entre services publics et usagers (notamment entre parents et services accueillant leurs enfants),
- améliorer et préserver le cadre de vie, faciliter le dialogue entre les générations, renforcer la fonction parentale,
- aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue,
- faciliter le dialogue inter-générationnel, accompagner et renforcer la fonction parentale en soutenant les initiatives prises par les parents ou en leur faveur,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-024

du 08 octobre 2020

n°024

page 2/3

- renforcer la vie associative, développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

La collectivité s'engage à accompagner le bénéficiaire du dispositif adulte-relais dans un projet professionnel en l'encadrant et en l'accompagnant par la prise en charge d'un parcours de formation et dans la définition et la mise en œuvre d'un projet professionnel.

A la date du 1er juillet 2020, l'aide financière de l'État par poste de travail à temps plein s'élève à 19 875,06 euros par an.

Elle est revalorisée chaque année au 1er juillet, proportionnellement à l'évolution du SMIC.

Aussi, dans ce cadre, il est proposé le recrutement du poste suivant :

- un/e intervenant/e quartiers/sports à temps complet pour intégrer le service Prévention Médiation Sécurité Urbaine et assurer les missions suivantes :

- ✓ Mener une dynamique projet et animer des activités sportives attractives afin de créer du lien et construire des relations de confiance avec les jeunes dits « en rupture »,
- ✓ Orienter les jeunes en errance vers des structures et équipements sportifs et intervenir sur les occupations illégales de gymnases en remplaçant progressivement ces activités dans le droit commun,
- ✓ Se positionner sur des temps forts d'animations sportives menées dans les quartiers prioritaires de la ville et plus largement sur tout le territoire de Châtellerault,
- ✓ Intégrer le maillage associatif et institutionnel afin de travailler en étroite collaboration avec les ressources du territoire, notamment les structures d'animations socio-culturelles et le réseau d'association sportives,
- ✓ Intégrer les activités sportives des clubs déjà implantés et reconnus dans les quartiers prioritaires de la ville,
- ✓ Transmettre des valeurs citoyennes à travers la pratique du sport, travailler la confiance en soi, l'employabilité, le sentiment d'appartenance et l'effet incitatif des dynamiques de groupe,
- ✓ Intervenir ponctuellement auprès de jeunes causant des troubles sur l'espace public lorsqu'une relation privilégiée a été construite avec ces derniers,
- ✓ Développer le sport féminin dans les quartiers et lutter contre les stéréotypes de genre dans le sport,
- ✓ Favoriser la découverte de « nouveaux » sports au-delà des sports populaires pratiqués par les jeunes.

pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois pour la même durée.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-024

du 08 octobre 2020

n°024

page 3/3

VU l'instruction LOGV1834887J du Gouvernement du 8 février 2019 relative au déploiement des dispositifs adultes-relais et FONJEP dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,

VU la circulaire ministérielle D20007104 du 10 juin 2020 relative au Plan Quartiers d'été 2020,

CONSIDERANT le besoin recensé au sein du service Prévention Médiation Sécurité Urbaine,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- le recrutement d'un adulte-relais dans le cadre du dispositif sus-visé,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Le coût de ce recrutement est prévu au budget 2020.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN

